



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
02/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME et Mme Claude HUET.

Date d'affichage
02/11/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE et M. Raoul de RUS représenté par M. Alain JAME.

Madame Héléna POLDERVAART a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-71 : - Evaluation des charges transférées 2021 – approbation du rapport de la CLECT

En application des articles L 1609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 8 février 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'ADOPTER le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021 ;
- d'ADOPTER le montant révisé de l'attribution de compensation négative qui s'élève à – 36 611,32 € au lieu de - 30 677,32 € ;
- de PRENDRE une délibération modificative afin de provisionner les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article 739211.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

